

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 29/10/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	PILLARD Claudie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, PERALTA Françoise qui donne procuration à PERRIN Raphaël, SAVOIE Jean-Christophe qui donne procuration à MICHAUD Sylvie.
Absente :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine.
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22/10/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. ARRÊT DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été mise en œuvre et à quelle étape de la procédure il se situe.

Melle Maï-Lys REGAD présente les quatre exemplaires du projet qui sont prêts à être transmis à la Sous-Préfecture, projet constitué :

- du Rapport de Présentation,
- du Plan d'Aménagement et de Développement Durable,
- des Orientations d'Aménagement,
- du Règlement et des Documents Graphiques,
- du Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères,
- des Annexes.

Des copies sous forme de CD Rom seront ensuite soumises aux différents services et aux communes limitrophes qui disposeront de trois mois pour donner leur avis. Ensuite commencera l'enquête publique.

M. le Maire remercie Melle Maï-Lys REGAD pour la qualité et la rapidité d'exécution de son travail et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement dans l'élaboration de ce projet.

Il rappelle les motifs de la révision du P.L.U, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables, **tout en déplorant les avis des services qui ont conduit à retirer plusieurs zones du projet : La Trace au Manon, Le Grand Essard, le Crêt Bolomy, d'autant que ces retraits ne sont pas**

**compatibles avec le projet de la commune axé sur le maintien et le développement de l'activité économique.**

Il présente ensuite à l'assemblée le bilan de la concertation :

Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2009, une concertation avec les habitants, les associations, les services et autres personnes concernées a eu lieu pendant la durée de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme.

La Commune de Septmoncel s'est donné les moyens de faire en sorte que son PLU soit la rencontre d'un territoire et d'un projet. Un important travail de concertation a ainsi associé l'ensemble des acteurs du territoire, la population, les élus, les techniciens, dans un processus d'élaboration de diagnostic partagé puis de mise en forme du projet de la commune.

L'important dispositif de concertation mis en place devait permettre à toutes les personnes concernées de découvrir assez précisément les enjeux et outils du PLU, et de se tenir informées sur la révision du PLU et sur les évolutions qu'il apportera.

La concertation a débuté en janvier 2009 et s'est terminée en octobre 2009. Plusieurs formes de rencontres ont été mises en place afin de réunir ou informer le maximum de personnes :

- Organisation de 3 réunions publiques au cours desquelles l'observation de l'existant, les réflexions critiques et le débat prospectif se sont exercés dans une dynamique citoyenne réellement productive :
  - o 29 décembre 2008 : présentation de la démarche de révision du PLU ;
  - o 17 avril 2009 : présentation du Rapport de Présentation, du PADD et des Orientations d'aménagement ;
  - o 10 juillet 2009 : présentation du Zonage et du Règlement.
- Organisation de 15 réunions de travail avec les élus de Septmoncel.
- Discussion du PLU au cours de 7 réunions publiques du Conseil Municipal.
- Organisation de 3 réunions avec les personnes publiques associées les 26 février, 14 avril et 8 juin 2009.
- Organisation d'ateliers thématiques :
  - o sur l'agriculture avec la Chambre d'Agriculture du Jura et les exploitants agricoles de la commune et des communes voisines, les 27 janvier et 17 février 2009 ;
  - o sur l'intégration paysagère et la qualité architecturale avec le paysagiste conseil de la DDEA le 3 juin 2009, ainsi qu'avec le CAUE du Jura, le 19 juin 2009 ;
  - o sur le règlement, avec la participation d'experts (architectes, instructeur des permis de construire...) et d'élus le 7 juillet 2009 ;
  - o au sujet des espaces naturels sensibles concernés par des projets d'aménagement, avec la DIREN Franche-Comté et la DDEA le 6 août 2009.
- Information de tous les propriétaires concernés par un changement de zonage par courrier en juin 2009, leur expliquant les raisons et les invitant à la réunion publique du 10 juillet 2009.
- Distribution d'un bulletin municipal dans chaque boîte aux lettres en janvier 2009 afin d'expliquer l'objectif de la révision du PLU, son contenu, le calendrier ainsi que les différents moyens mis à disposition pour permettre à la population de s'exprimer.
- Mise en place d'une « boîte à idées » en mairie afin de recueillir les observations du public pendant toute la durée des études.

- Diffusion régulière d'une information sur le PLU via le site internet de la commune par la mise en ligne de documents au fur et à mesure de l'avancement du projet (PADD, règlement...), ainsi que des présentations des réunions publiques et comptes rendus.
- Création d'une adresse mail pour faciliter les échanges entre la population et la Municipalité.

L'ensemble de ce dispositif a bien fonctionné et les objectifs généraux cités plus haut ont été globalement atteints, en particulier vis-à-vis :

- De la mobilisation des habitants,
  - Du recueil des sensibilités et perceptions des habitants,
- Lors des différentes réunions et via la boîte à idées, les principaux sujets abordés, les interrogations soulevées et les propositions faites par les habitants concernent principalement les 5 thématiques suivantes :
- o la gestion de l'espace, en particulier les objectifs d'économie de l'espace fixés par la loi SRU et la loi Montagne ;
  - o l'environnement : richesse écologique de la commune, gestion des eaux usées, risques naturels ;
  - o la qualité architecturale et sa traduction réglementaire ;
  - o le stationnement, notamment aux abords des équipements et commerces ;
  - o les équipements publics : salle polyvalente, terrain multisports ...

Le bilan de la concertation est donc globalement satisfaisant. Néanmoins, une faiblesse est à signaler quant à la très faible participation des jeunes (moins de 30 ans) à cette démarche, que ce soit lors des réunions publiques et plus globalement par les autres possibilités mises en place pour réagir.

La Municipalité a ainsi pu appréhender, avec davantage de précisions encore, les préoccupations et les attentes des habitants de Septmoncel.

Ce bilan met fin à la phase de concertation. Le projet de PLU sera soumis, par la suite, à une enquête publique début 2010, ce qui permettra aux habitants de Septmoncel de faire valoir une fois de plus leurs observations avant l'approbation définitive du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- arrête le projet de révision de PLU tel que présenté,
- précise que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis :
  - o aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration,
  - o aux communes limitrophes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande,
  - o à l'ECPI ou Syndicat Mixte chargé du Schéma Directeur de Saint-Claude.

M. le Maire rappelle la dynamique qu'il essaie de maintenir avec les entreprises de la commune et déplore à nouveau les blocages des administrations.

L'ensemble du Conseil Municipal se montre solidaire vis-à-vis de M. le Maire devant l'énergie déployée et les difficultés rencontrées suite aux avis défavorables des services.

Par ailleurs, M. le Maire fait part de la présence de M. le Sous-Préfet sur la commune de Septmoncel mercredi 4 novembre, et en mairie à 17h30 pour une information sur le PLU.

### **Droit de Prémption Urbain :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 23 décembre 1986 permet au Conseil Municipal d'instituer un droit de préemption sur l'étendue des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures, délimitées par un POS rendu public ou approuvé ainsi que dans les secteurs sauvegardés et dotés d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur rendu public ou approuvé et dans les zones d'aménagement concerté dotées d'un plan d'aménagement de zone approuvé.

Dans le cadre de la mise en valeur de l'habitat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur les parcelles AL 142, 184, 185, 205, 223, 236, 387, et AM 17 de la zone UA, mandate M. le Maire pour engager la procédure.

## **II. TARIFS CONCESSIONS TRENTENAIRES**

Lors de la séance du 09/09/2009, la Municipalité a proposé de réactualiser les tarifs des concessions trentenaires du cimetière intercommunal Les Molunes/Septmoncel.

M. le Maire fait part de la délibération prise par le Conseil Municipal de la commune des Molunes en date du 17/10/2009 validant cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine les tarifs suivants :

- 210,00 € (deux cent dix Euros) pour les inhumations,
- 150,00 € (cent cinquante Euros) pour les cavurnes.

## **III. ETUDE DE FAISABILITE POUR VOIE ET PARKING ROUTE DE GENEVE / LES CURTILLETS**

M. Le Maire rappelle qu'un plan topographique concernant le projet de voie et de parking, de la Route de Genève aux Curtillets a été établi par M. PRUNIAUX, géomètre.

Il donne ensuite lecture de la proposition en date du 20/10/2009 de M. Jean-Michel CURTET, architecte, qui se montre favorable à réaliser une étude de faisabilité du projet, telle que définie dans la loi « maîtrise d'œuvre publique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'intervention de M. Jean-Michel CURTET et prend note que le coût s'élève à 1.5 % du montant des travaux, hors taxes. Ce coût étant partagé entre la commune et la SA Dalloz Frères.

## **IV. PNR : ACTION DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre de son action de sensibilisation à l'environnement dans le domaine de la consommation de l'eau et de la maîtrise de l'énergie, le P.N.R. propose de faire réaliser aux élèves des écoles primaires du territoire du Parc en collaboration avec le CPIE du Haut-Jura un diagnostic énergétique de leur établissement.

Considérant que la collectivité, suite à la réalisation d'un Conseil en Economie Partagée (CEP) est impliquée en matière de développement durable et de maîtrise de l'énergie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de cette action au sein de l'Ecole Primaire de Septmoncel.

## **V. VIA FERRATA**

M. le Maire communique le devis de « La Boîte à Montagne » concernant l'étude d'itinéraires du projet de via ferrata dans le secteur du Cirque des Foules, à savoir 3 040,00 € pris en charge à

50 % par la Commune de Septmoncel et 50 % par la Communauté de Communes du Val de Biemme. Cette étude de tracé est nécessaire pour le lancement de la procédure d'appels d'offres. A ce jour, la validation définitive du tracé reste en attente de l'accord d'un propriétaire.

Par ailleurs, M. Patrick GINI souhaite solliciter à nouveau la Communauté de Communes des Hautes Combes qui n'avait pas souhaité participer au financement des études lors d'une première consultation.

M. Nicolas GINDRE, Président de la Communauté de Communes des Hautes Combes, pour sa part, souhaite intégrer cette réalisation dans des projets globaux.

## **VI. COURRIERS DIVERS**

### **A) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES**

Par courrier en date du 20/10/2009, le Syndicat des Eaux met en garde sur une dénonciation rapide du contrat de maintenance des logiciels EDICOM et GESCADA de la Société SIRAP au profit de l'adhésion au logiciel SIG du SIDEC, des problèmes techniques avec ce dernier n'étant pas encore résolus à ce jour.

M. le Maire propose d'attendre les informations du syndicat.

### **B) DEMANDE D'EMPLOI**

M. le Maire fait part de la demande d'emploi de Mme Séverine MICHAUD dans le domaine de la petite enfance. La commune ne disposant pas de poste correspondant, décide de transmettre son courrier aux associations gérant la crèche et la halte-garderie.

### **C) DEMANDE DE SALLE DES JEUNES**

M. le Maire donne lecture du courrier de Melles Manon GINI et Charline GROSSIORD en date du 28/10/2009 sollicitant l'attribution d'une salle dans le bâtiment du Presbytère.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande, tout en souhaitant une sensibilisation sur le comportement et un règlement des lieux.

Une convention sera signée avec nomination de responsables.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES**

La Société ROSCIO de La Rixouse a effectué l'épavage des voies communales à la charge essentiellement de la Communauté de Communes des Hautes Combes.

Néanmoins, M. le Maire fait part d'un dépassement d'heures de fauchage et débroussaillage, par rapport à l'évaluation initiale, de 12 heures à 36.00 €/heure H.T, soit un total de 516.67 € TTC à la charge de la Commune de Septmoncel.

### **B) ANALYSE DE SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

M. le Trésorier communique des éléments d'analyse financière de l'année 2008 pour la Commune de Septmoncel tout en dressant un comparatif avec la moyenne départementale.

#### **1° - Fonctionnement :**

Recettes :

- Les recettes fiscales représentent 29 % des produits, soit 236 € rapporté au nombre d'habitants, elles sont de 31 % en moyenne départementale, soit 240 € par habitant.
- La Dotation Globale de Fonctionnement est de 147 €/hab. (moyenne 161 €)

Dépenses :

- Les charges de personnel représentent 26 % des dépenses (contre 34 % au niveau départemental)
- Les achats divers, l'entretien représentent 168 €/hab. (moyenne 175 €)
- Charges financières : 35 €/ hab. (moyenne 33 €/ hab)
- Subventions : avec 134 €/ hab., représentant 22 % des dépenses (22 €/ hab. en moyenne, soit 4 % des dépenses). Cette différence s'explique par la gestion associative et non municipale de la maison de l'enfance.

Résultat de fonctionnement : (différence comptable entre les recettes et les dépenses) 182 €/habitant (moyenne : 187 €/ hab.).

2° - Investissement :

Dépenses :

- Remboursement en capital : 108 €/hab. (moyenne départementale : 90 €)
- Dépenses d'équipement : les investissements immobiliers et mobiliers augmentent le patrimoine de 176 €/hab. (moyenne : 422 €)
- Remboursement des dettes à long terme : 5 €/hab. (moyenne : 24 €)

L'endettement au 31.12.2008 est de 854 €/hab. (moyenne : 800 €)

Le fonds de roulement présente un excédent de ressources à long terme de 179 €/hab. (moyenne 242 €).

3°- Taux d'imposition (commune + communauté de communes):

- \*Foncier Bâti : 12.39 % soit 116 €/hab. (moyenne: 15.16 % soit 140 €)
- \*Foncier non bâti : 32.98 % soit 18 €/hab. (moyenne : 29.45 %, soit 15 €/hab.)
- \*Taxe d'habitation : 8.83 % soit 95 €/hab. (moyenne : 8.74 %, soit 83 €/hab.)
- \*Taxe professionnelle : 7.77 % soit 161 €/hab. (moyenne : 6.30 %, soit 211 €/hab.).

En résumé le coefficient d'autofinancement est de 0.941 ce qui est inférieur au seuil de fragilité. Il est constaté une amélioration de tous les ratios relatifs à l'endettement entre 2007 et 2008.

### C) INFORMATION DU SYNDICAT DES EAUX DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD, déléguée, indique que 4 fuites importantes ont été détectées et réparées sur les communes suivantes :

- Les Rousses : 175 m3/jour
- Bois d'Amont : 150 m3/jour
- Lamoura : 150 m3/jour
- Lajoux : 50 m3/jour.

### D) C.A.U.E.

M. Jean-Louis MICHARD évoque la demi-journée de présentation pour la mise en œuvre du lotissement de Haute Qualité Environnementale situé près du Fort des Rousses.

Un travail réalisé sur 3 ans qui, au départ, axé en totalité vers de l'habitat individuel, s'est tourné vers une grande partie d'habitat semi-collectif.

D'autre part, il est possible de solliciter le Parc Naturel Régional pour des conseils en démarche de qualité lors de la réalisation de lotissements.

### E) ERDF

M. Jean-Louis MICHARD indique que des travaux d'élargage sous les lignes de haute tension dans le secteur de Clavières ont été réalisés de manière insatisfaisante, voire négligée.

ERDF demande que la commune intervienne afin de signaler par courrier, ce problème auprès d'ERDF qui transmettra à la Société engagée pour ces travaux.

#### F) SERVITUDE DE PASSAGE - TRECHAUMONT

Suite au courrier évoqué lors de la session du 09/09/2009, M. Jean-Louis MICHARD a rencontré MM. LAMY-CHAPUIS et BENOIT-GONIN. Un droit de passage est accordé par M. LAMY-CHAPUIS à M. BENOIT-GONIN sur la parcelle cadastrée AL224 à Tréchaumont.

#### G) PLATE-FORME D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DECHIQUETE

M. Nicolas GINDRE informe que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a mis en place un comité de pilotage pour l'étude de réalisation d'une plate-forme d'approvisionnement en bois déchiqueté, susceptible d'alimenter les collectivités équipées de chaufferies-bois :

- La Maison du Parc à Lajoux
- La Commune de Longchaumois (1 chaufferie)
- La Commune des Rousses, (1 chaufferie installée récemment)
- La Communauté de Communes d'Oyonnax,
- La Commune d'Arbent qui a un projet de chaufferie,
- Les Communes de Morez, Lavans, Viry qui ont également des projets,...

Une prochaine réunion aura lieu le 24/11/2009 à 14h00 à la Maison du Parc pour la poursuite de l'étude.

#### H) LA FORESTIERE

M. Nicolas GINDRE dresse un compte-rendu de la réunion de La Forestière au cours de laquelle la décision de modifier le fonctionnement a été évoquée. Pour la 20<sup>ème</sup> édition de cette manifestation, un comité d'organisation sera mis en place.

Le parcours sera largement modifié. Le départ sera donné aux Rousses et les concurrents traverseront plusieurs territoires : Gex, le Bassin Bellegardien, le Val de Bienne...

Différents itinéraires de randonnée et de courses seront proposés. Il est conseillé de suivre les informations des réunions de travail à venir.

#### I) INSTALLATION D'UN RELAIS A BEVY

M. le Maire fait part d'une demande de déclaration de travaux pour l'installation d'un relais pour la TNT, sur une propriété privée de Bévy, par une Société concurrente de TDF.

#### J) PRESENTATION DES TRAVAUX AU CIMETIERE

La population sera cordialement invitée par affichage au cimetière samedi 31 octobre à 16h00 avec les élus des communes de Septmoncel et des Molunes pour une présentation des travaux réalisés : jardin du souvenir, cavurnes, ossuaire, caveau d'attente et restauration de l'Antependium.

#### K) CHARTRE NATURA 2000

M. Jean-Louis MICHARD dresse un compte-rendu de la réunion du 15 octobre traitant de la charte Natura 2000 des sites du « Massacre » et du « Risoux ». Des exonérations sont prévues pour les signataires de la charte.

M. le Maire propose qu'une réflexion soit menée avant de se positionner.

Séance levée à 23h35

Le Maire,

Affiché le 03/11/2009

Raphaël PERRIN